

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 37/2026

L'an **deux mil vingt-six**

Le **5 du mois de juin** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence

PROCURATION : CRESPO FARGES Cédric à GOUDY Martine, GRUWÉ Marion à DUBOIS Maëva, JEAN Laetitia à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : PEYTOUR Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 avril 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, les crédits prévus à certains chapitres du budget 2026 étant insuffisants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **Adopte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONTIONNEMENT		
D-673 : Titre annulé sur l'exercice antérieur	0.00 €	300.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	300.00 €	0.00 €
Total Général	300.00 €	300.00 €

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mr Pascal GIGNOUX



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU